



Syndicat National des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC

Syndicat de la Fédération Syndicale Unitaire

34, Espace Mendès France - 36000 CHATEAURoux

02.54.07.61.39 - mail : snu36@snuipp.fr - site : <http://36.snuipp.fr>

Déclaration SNUIPP/FSU à la CAPD du 27 juin 2016 :

Nous ne pouvons que constater depuis 3 ans maintenant les conséquences néfastes de la réforme des rythmes scolaires sur les conditions de travail des enseignants, les temps partiels et l'organisation des postes fractionnés en ont encore une fois été l'illustration cette année. Selon un récent rapport, le « bénéfice » promis par le gouvernement sur les conditions d'apprentissage des élèves ne sont pas non plus celles attendues. Alors qu'attend-on pour tout remettre à plat en concertation avec les organisations syndicales pour enfin organiser une école dans laquelle les rythmes de l'enfant seraient respectés et le nécessaire travail de formation et de concertation des enseignants facilité ?

Le SNUipp-FSU défend depuis toujours le projet du décrochage entre le temps élèves et le temps enseignants, passant par le déploiement du dispositif plus de maîtres que de classes, laissé à la libre organisation des équipes, de la maternelle au CM2, mais aussi par un temps de travail de 18h + 3h qui permettrait une réelle concertation d'équipe ainsi qu'une véritable équité entre professeurs des écoles et professeurs du second degré.

Malheureusement, le décalage entre les projets proposant une école plus juste et le modèle de société que l'on nous propose s'agrandit et le projet de loi El Khomri en est l'exemple le plus flagrant et le plus actuel. Le SNUipp dénonce également la surdité du gouvernement à toutes les formes de mobilisations, nombreuses et variées qui ont eu lieu en France et dans le département.

Aujourd'hui se tient dans l'Indre la seconde phase du mouvement intra départemental. A l'issue de la première phase du mouvement, près de 70 collègues sont sans poste, à ce jour, nous avons connaissance de 16 postes vacants et une quarantaine de services partagés. Près de 20 collègues risquent donc d'être en surnombre à l'issue de ce mouvement.

Le SNUipp défend plus que jamais la suppression des vœux zone ainsi qu'une seconde liste de vœux pour le second mouvement. Excepté le Loiret et ses milliers de participants au mouvement, les autres départements de l'académie ont conservé ou remis en place la seconde liste de vœu, pourquoi est-ce impossible pour nous, La sacro-sainte circulaire ministérielle aurait-elle plusieurs niveaux de lecture ? Nous ne le pensons pas. Comme l'a dit madame le recteur, un personnel satisfait de son affectation et de ses conditions de travail, qui se sent reconnu dans ce qu'il fait, est un personnel qui travaille mieux, et ce n'est pas le cas dans notre département monsieur le directeur académique.

Par ailleurs, le SNUipp académique est à l'initiative d'une action en faveur d'une « banalisation-libération » des 4 et 5 juillet pour permettre à chaque école de s'approprier les nouveaux programmes. Le SNUipp-FSU s'est adressée au Recteur dans le but d'obtenir la banalisation des journées des 4 et 5 juillet, à l'image de ce qui est acté pour nos collègues du second degré. Les enseignants du premier degré ne doivent pas être privés de ce temps de concertation indispensable à la "bonne marche" de l'école afin de préparer la rentrée 2016. A l'issue de cette rencontre, madame le Recteur a répondu qu'une telle décision ne relevait pas de ses attributions et que seule une décision ministérielle pouvait être prise, renvoyant le SNUipp académique vers le SNUipp national. Madame le recteur a toutefois mesuré que notre demande était sérieuse et a bien compris aussi comment le 1^{er} degré vivait cet oubli durable, ce manque de considération. Elle a aussi affirmé qu'il faudra absolument prendre du temps pour le cycle III » et qu'il s'agissait « d'une priorité d'intensité maximale pour le Rectorat ». Mais on a bien compris aussi qu'obtenir du temps sur les heures de classe sera très difficile. Puisque cette possibilité ne nous est pas offerte avant les congés d'été, nous ferons en sorte qu'elle le soit à la rentrée.